

SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR	 SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON T E R R I T O I R E D E P R O J E T S
Membres en exercice : 39 Membres présents : 25 Procurations : 1	Séance du 29 janvier 2026 Sous la présidence de M. Michel HABIG, Président Secrétaire de séance : Mr Francis KLEITZ
Date de la convocation : 22/01/2026	

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, l'organe délibérant nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut s'adjoindre des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans prendre part aux délibérations.

Le Comité Directeur,
Après en avoir délibéré,
Décide de :
DESIGNER M. Francis KLEITZ, secrétaire de séance, assisté de LEMPEREUR Eric et TRAINA Stéphanie en tant qu'auxiliaires.
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président
Michel HABIG

Publication le : **06/02/2026**
Auteur de l'acte : Michel HABIG

Le Secrétaire de séance
Francis KLEITZ

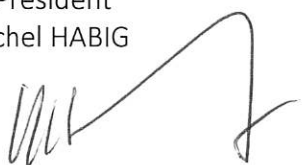
SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR	 SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON T E R R I T O I R E D E P R O J E T S
Membres en exercice : 39 Membres présents : 25 Procurations : 1	Séance du 29 janvier 2026 Sous la présidence de M. Michel HABIG, Président Secrétaire de séance : Mr Francis KLEITZ
Date de la convocation : 22/01/2026	

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 02/12/2025

Le procès-verbal de la séance du 02/12/2025 a été transmis aux membres du comité directeur préalablement à la présente séance

Le Comité Directeur,
Après en avoir délibéré,
Décide de :
APPROUVER le procès-verbal de la séance du 02/12/2025
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

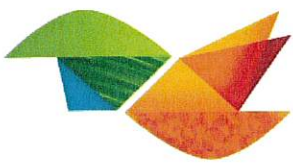
Le Président
Michel HABIG



Publication le : **06/02/2026**
Auteur de l'acte : Michel HABIG

Le Secrétaire de séance
Francis KLEITZ



SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR	 SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON TERRITOIRE DE PROJETS
Membres en exercice : 39 Membres présents : 25 Procurations : 1	Séance du 29 janvier 2026 Sous la présidence de M. Michel HABIG, Président Secrétaire de séance : Mr Francis KLEITZ
Date de la convocation : 22/01/2026	

3. FINANCES

3.1. Retrait de la délibération du 2/12/2025 relative à l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Le Président rappelle que par délibération du 2 décembre 2025, le Comité Directeur a décidé d'autoriser, pour l'exercice 2026, dans l'attente du vote du budget primitif, l'ouverture de crédits d'investissement correspondant à 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget de l'exercice 2025, à savoir :

Chapitre	Crédits ouverts sur l'exercice 2025	Autorisation provisoire 2026 par chapitre
20 - Immobilisations incorporelles	244 671 €	61 168 €
21 - Immobilisations corporelles	44 590 €	11 147 €
Total	289.261 €	72.315 €

Cependant, dans le cadre du contrôle de légalité, le Préfet du Haut-Rhin a, par courrier du 9 décembre 2025, noté que le montant indiqué de 72.315 € n'aurait pas dû être autorisé. En effet, ce montant intégrait les restes à réaliser qui ne peuvent être pris en compte dans le calcul du quart des crédits.

Ainsi, le montant des crédits budgétés sur l'exercice 2025 hors restes à réaliser s'élevait à 287.746,80 € et le quart des crédits qui auraient pu être autorisés à l'engagement à 71.936,70€.

Le Président précise que les crédits prévus ne sont finalement pas nécessaires et peuvent attendre le vote du BP 2026.

La délibération étant illégale, il y a lieu de procéder à son retrait.

Le Conseil syndical

Vu sa délibération du 2/12/2025 relative à l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026,

Vu la demande du Préfet du Haut-Rhin reçue par courrier du 9 décembre 2025 dans le cadre du contrôle de légalité,

Après en avoir délibéré,

Décide de

-RETIRER la délibération du 2/12/2025 relative à l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président
Michel HABIG



Publication le : **06/02/2026**
Auteur de l'acte : Michel HABIG

Le Secrétaire de séance
Francis KLEITZ



SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR	 SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON T E R R I T O I R E D E P R O J E T S
Membres en exercice : 39 Membres présents : 25 Procurations : 1	Séance du 29 janvier 2026 Sous la présidence de M. Michel HABIG, Président Secrétaire de séance : Mr Francis KLEITZ
Date de la convocation : 22/01/2026	

3. FINANCES

3.2. Débat d'orientations budgétaires 2026

Le Président rappelle que par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L. 5211-36 du CGCT, un débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les syndicats mixtes constitués d'établissements publics de plus de 3 500 habitants.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour ni lors de la même séance que le vote du budget.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces mesures imposent au chef de l'exécutif de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les établissements publics de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de 3.500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36 du CGCT) ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière, ainsi que le rapport, doivent être transmis au représentant de l'Etat et être publiés. Toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'a pas été précédé d'un DOB distinct est entachée d'illégalité et pourra être déférée au Juge administratif par le préfet.

Avant de présenter les orientations budgétaires 2026 du Syndicat Mixte, le Président présente un rapide bilan des activités et de la réalisation budgétaire de l'exercice 2025, pour le service SCoT ADM.

Pour le service ADS, il propose à Sophie ULM, chef du service, de présenter cette rétrospective 2025.

Il présente ensuite le rapport d'orientations budgétaires, transmis avec la convocation à la présente séance et annexé ci-après.

Puis le Président ouvre le débat.

Concernant le bilan 2025, il rappelle que pour le service SCoT ADM, l'année a été marquée par l'engagement de la révision du SCoT (présentation du diagnostic et des enjeux) et le suivi de la modification du SRADDET puis son adoption fin décembre par l'Assemblée Régionale.

Pour le service ADS, Sophie ULM indique que l'année a été principalement marquée par :

- *la réorganisation au sein de l'équipe et le changement d'attribution de communes liée à son congé de maternité, au départ de Gauthier JUNG et à l'arrivée de Marjolaine GOSSMANN*
- *un haut niveau d'activités avec 3.650 dossiers traités, dont de nombreux dossiers complexes ou à enjeu particulier*
- *l'annulation mi décembre du PLUi de la CC Alsace Rhin Brisach, avec retour au RNU ou à des documents antérieurs mais des incertitudes qui subsistent encore sur la cristallisation ou non des droits au sein de certains permis d'aménager attribués sous le PLUi.*

Le Président ajoute que la situation est complexe sur ce territoire et qu'il lui paraît invraisemblable que des permis de construire soient éventuellement refusés dans des lotissements pourtant aménagés et sur des lots acquis par les pétitionnaires. Il précise que la Préfecture et la DDT attendent des consignes du Ministère sur ce point.

Le Président indique que l'activité du service ADS reflète les tendances de l'activité économique sur le territoire, que ce soit en matière de logements ou de développement économique. Il témoigne d'une situation relativement favorable à l'échelle du territoire du SCoT malgré une conjoncture pourtant difficile à l'échelle nationale.

Le Président précise, au sujet des résultats provisoires de l'exercice 2025, que cela s'explique :

- *Pour le déficit d'investissement (65.055,04 €) du service SCoT ADM : par les dépenses liées à la révision du SCoT qui sont couvertes par l'excédent antérieur d'investissement*

(ce qui permet de maintenir les contributions des CC en Fonctionnement et de garder une marge de manœuvre pour les années suivantes)

- *Pour le déficit de fonctionnement (9.582,94 €) du service ADS : par les dépenses liées au recrutement d'un agent instructeur au 15/06/2025 en anticipation du départ d'un agent au 1/09/2025 et couvrant l'absence de l'agent en congé de maternité*

Sur les orientations et les objectifs prévus pour l'année 2026, le Président rappelle que l'année sera marquée par les élections municipales, avec un renouvellement prévu dans de nombreuses communes. Ainsi, le syndicat mixte devra, outre le travail de remise en place des instances avec les améliorations éventuelles en matière de gouvernance, de rôle du syndicat, de communication, et de liens avec les partenaires, proposer aux nouvelles équipes de :

- *Pour le service SCoT ADM : faciliter l'appropriation du SCoT, sa révision, le diagnostic et les enjeux du territoire*
- *Pour le service ADS : réorganiser le circuit de signatures et présenter le rôle et le fonctionnement du service instructeur.*

A ce sujet, il précise que les conventions d'instruction avec les Communes arrivent à échéance au 31/12/2026 et que son renouvellement et les modalités d'organisation du service ADS pour le prochain mandat devront être travaillés en concertation avec toutes les communes courant 2026.

Il précise que les communes qui le souhaitent pourront décider de ne pas renouveler la convention.

MME BOOG, M. VONAU, rejoints par d'autres élus indiquent que les communes n'ont pas beaucoup d'autres choix.

Le Président revient sur sa proposition d'augmenter de 5,8% (soit 0.30 €/habitant) la contribution des communes au service ADS. Il ajoute que le budget du service ADS doit s'équilibrer et que malheureusement les charges continuent d'augmenter. Il a conscience que toutes ces hausses se répercutent sur les communes et qu'il essaye, dans les différentes structures qu'il préside, de contenir au maximum ces augmentations pour les communes. Il rappelle que jusqu'en 2015, ce service était assuré par l'Etat qui en a transféré, une fois de plus, la charge aux collectivités locales.

MM. MICHAUD, TOUCAS, VONAU, rejoints par d'autres élus regrettent cette hausse, supérieure à l'inflation.

Avant de clôturer le débat, le Président rappelle les évolutions prévisionnelles en matière de ressources humaines.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer sur le point, le Président propose la délibération suivante.

Le Conseil syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4,

Vu le projet de rapport d'orientations budgétaires établi par le Président et transmis à l'ensemble des membres du comité directeur

Considérant que, sur la base du rapport susmentionné et présenté en séance par le Président, le débat a été ouvert,

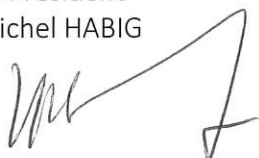
Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026 du Syndicat Mixte établi sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président et ci-annexé.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président
Michel HABIG



Publication le : **06/02/2026**
Auteur de l'acte : Michel HABIG

Le Secrétaire de séance
Francis KLEITZ





T E R R I T O I R E D E P R O J E T S

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

PROJET ADOPTE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants et, dès lors, aux syndicats mixtes constitués de tels établissements), le président présente au comité syndical, dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les syndicats mixtes constitués d'établissements publics de plus de 3 500 habitants, ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ; il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat en comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

1. RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE AU DERNIER COMPTABLE ADMINISTRATIF (2024)

Accusé de réception en préfecture
068-256802620-20260129-2026-29-01-3-2-DE
Date de dépôt en préfecture : 02/02/2026
Date de dépôt en préfecture : 02/02/2026

Pour mémoire, le compte administratif 2024, approuvé le 3/04/2025 laissait apparaître :

- un **excédent** de clôture de + 178 490,48 € en fonctionnement
- un **excédent** de clôture de + 226 505,34 € en investissement
- un solde des restes à réaliser établis en dépenses à – 1.514,20 €
- soit un **résultat définitif global établi à + 404 995,82 € (excédent)**

Dont pour le service SCOT ADM :

- un **excédent** de clôture de + 135.688,63 € en fonctionnement
- un **excédent** de clôture de + 194.296,28 € en investissement

Dont pour le service ADS :

- un **excédent** de clôture de + 42.801,95 € en fonctionnement
- un **excédent** de clôture de + 32.209,06 € en investissement
- un solde des restes à réaliser établis en dépenses à 1.514,20 €

2. RESULTATS PROVISOIRES DU DERNIER EXERCICE EN DATE (2025)

Sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, **les résultats provisoires de l'exercice 2025** s'établissent comme suit :

- Un **excédent** de clôture de + **200.517,70 €** en fonctionnement
- Un **excédent** de clôture de + **171.443,73 €** en investissement
- Un résultat définitif global établi à + **371 961,43 € (excédent)**

Dont pour le service **SCOT ADM** :

- Un **excédent** de clôture de + **167 298,79 €** en fonctionnement
- Un **excédent** de clôture de + **129 241,24 €** en investissement

Dont pour le **service ADS**

- Un **excédent** de clôture de + **33 218,91 €** en fonctionnement
- Un **excédent** de clôture de + **42 202,49 €** en investissement

3. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025

3.1. Service Administration Générale (SCOT ADM)

➤ Suivi de la modification du SRADDET (en régie)

La modification du SRADDET a fait l'objet de plusieurs réunions d'échanges au cours de l'année 2025 avant son approbation en décembre 2025 par l'Assemblée Régionale.

➤ Lancement de la révision du SCoT

La révision du SCOT a été prescrite par délibération en date du 10/12/24.

Une autorisation de programme de 400.000 € a été votée pour cette procédure.

En 2025, le diagnostic du SCoT a été actualisé par les équipes de bureaux d'études et présentés en comité directeur en juillet (1ers éléments) puis en décembre (enjeux).

Les crédits de paiement prévus pour 2025 ont été liquidés à 104 193,70 €.

➤ Adhésions à l'ADAUHR et l'AFUT

Le Syndicat Mixte a adhéré à l'ADAUHR et à l'AFUT Sud Alsace courant 2024, notamment afin de bénéficier des prestations des 2 agences pour la révision du SCOT.

La cotisation 2025 à l'ADAUHR était de 4.400 € / an.

La cotisation 2025 à l'AFUT est incluse dans les prestations de révision du SCoT.

➤ **Avis du SCoT sur les documents d'urbanisme / de planification (en régie) :**

Le syndicat mixte a émis des avis sur :

- Région Grand Est : modification du SRADDET : avis défavorable
- Région Grand Est : liste des PER : avis favorable sous réserve
- Soultz : Modification n°1 du PLU (avis favorable)
- Gundolsheim : Modification n°2 du PLU (avis favorable tacite)
- Buhl : Modification n°2 du PLU (avis favorable)
- Issenheim : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU avec la ZAC Daweid (avis favorable)
- Rouffach : Modification du PLU (avis favorable)

➤ **Avis du SCoT sur les opérations d'aménagement** (opérations d'une surface de plancher créée > 5000 m²) (en régie)

- Ensisheim + Régisheim : PAPA (tranche 3) (opération hors T0) = avis favorable avec 2 recommandations
- Bergholtz : Modification Lotissement Breuel (opération hors T0) = avis favorable
- Rouffach : Lotissement La Briqueterie (opération dans le T0) = avis favorable avec 1 recommandation

Bilan financier 2025 – SCoT ADM :

	RESULTAT A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	<i>Rappel BP 2025</i>	DEPENSES DE L'EXERCICE 2025	RECETTES DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
FONCTIONNEMENT	135 688,63 €	242 000,00 €	73 470,34 €	105 080,50 €	31 610,16 €	167 298,79 €
INVESTISSEMENT	194 296,28 €	250 435,00 €	108 157,70 €	43 102,66 €	- 65 055,04 €	129 241,24 €
TOTAUX	329 984,91 €	492 435,00 €	181 628,04 €	148 183,16 €	- 33 444,88 €	296 540,03 €

Principales dépenses du service SCOT ADM en 2025 :

- En Fonctionnement :
 - Charges à caractère général : 8 181,15 €
 - Charges de personnel (0.5 ETP) : 24 151,75 €
 - Autres charges de gestion courante : 14 034,78 €
 - Dont participation au PETR (charges mutualisées) : 14.000 €
- En investissement :
 - Immobilisations incorporelles : 104 193,70 € (crédits de paiement révision du SCoT)

Principales recettes du service SCoT ADM en 2025 :

- En Fonctionnement :
 - Contributions des CC membres : 101 116,50 €
- En investissement :
 - Dotation Générale de Décentralisation (Etat – révision du SCoT) : 16 000,00 €

Analyse des résultats 2025 :

- Fonctionnement : renforcement de l'excédent sur l'exercice, grâce au maintien du montant des contributions des CC et au faible niveau de dépenses
- Investissement : déficit sur l'exercice annuel qui s'explique par les dépenses liées à la révision du SCoT qui sont couvertes par l'excédent antérieur (permet de maintenir les contributions des CC en Fonctionnement).

3.2. Service ADS

- **Effectifs du service** : 4,5 ETP depuis septembre 2022 (3 instructeurs à temps complet + 0,5 ETP instructeur et adjoint à la chef de service + 1 chef de service)
- **Evolutions / adaptations de l'organisation en 2025** : congés de maternité de Sophie Ulm, départ de Gauthier Jung, arrivée de Marjolaine Gossmann, réorganisation ADS/ADM pour Antoine Zirnheld

- **Tous les dossiers ont été instruits** et sortis dans les délais règlementaires
- 2022 : 3700 dossiers / proportion de 9% de dossiers dématérialisés
- 2023 : 3692 dossiers année / 19% dématérialisés
- 2024 : 3551 dossiers / 23% dématérialisés
- 2025 : 3650 dossiers / 36% dématérialisés**

Evolution du nombre de dossiers :

	TOTAL	PC	DP	CU	PD	PA
2024	3551	465	1802	1178	84	22
2025	3650	469	1807	1247	83	38

- **Annulation totale du PLUi de la CCARB** (CAA Nancy 11/12/2025)
- 7 dossiers repris par le **contrôle de légalité** (6 en 2024)
- 7 recours gracieux d'administrés (8 en 2024) (pas d'arguments valables / PC conformes)
- 2 dossiers au contentieux (à la connaissance du service ADS)
- **Traitement de dossiers complexes ou à enjeux particuliers :**
 - Activités économiques : Niederhergheim (Liebherr), Ensisheim, Rouffach, Blodelsheim, Fessenheim, Réguisheim, Soultzmatt, Gueberrschwihr, Hartmannswiller, Oberhergheim...
 - Bâtiments ou projets publics : Lautenbach (chaufferie), Rouffach (atelier services techniques), Blodelsheim (agrandissement déchetterie), Munchhouse (réhabilitation multi-accueil), CCCHR (réhabilitation crèche), Ensisheim (place de la mairie, école), Murbach (salle polyvalente), Linthal (réhabilitation service technique en multiservice), Logelheim (hangar communal)...
 - Permis d'aménager : Rouffach, Ensisheim, Réguisheim, Heiteren, Algolsheim, Logelheim, Roggenhouse, Oberentzen...
- **Rencontres avec les communes** pour des projets complexes/sensibles, un point d'étape, des évolutions du document d'urbanisme, des explications sur le fonctionnement du service ((Issenheim, Rouffach, Ensisheim, Oberhergheim, Rustenhart, Neuf-Brisach, Voegtlinshoffen, Lautenbach, Raedersheim, Linthal, Balgau...)
- **Rédaction de fiches et guides** pour transmission aux communes et aux pétitionnaires
- Toujours des **demandes de pré-instruction** / conseils / interprétation / recherches, **en hausse depuis début 2025**, de la part des communes & pétitionnaires/architectes
- **Projets plus complexes**, architectes plus nombreux à entrer dans des failles de règlements, permis de moins bonnes qualités, nombreuses recherches à faire sur de plus en plus de dossiers, recours et ou interrogations de tiers plus nombreux, problématiques sur l'application des PLU...
- **Dématérialisation** : importante **mise à jour de la plateforme le 03/03/2025** : dossiers directement intégrés dans le logiciel (gain de temps, saisie automatique, pièces intégrées et remplacées...), Formation VISIO organisée pour les 50 communes
- Raccordement PLAT'AU avec les différents services (SDIS, ABF, DDT Accessibilité)

Bilan financier 2025 – SCoT ADS :

	RESULTAT A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	<i>Rappel BP 2025</i>	DEPENSES DE L'EXERCICE 2025	RECETTES DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
FONCTIONNEMENT	42 801,85 €	396 000,00 €	375 910,55 €	366 327,61 €	- 9 582,94 €	33 218,91 €
INVESTISSEMENT	32 209,06 €	46 700,00 €	4 550,61 €	14 544,04 €	9 993,43 €	42 202,49 €
TOTAUX	75 010,91 €	442 700,00 €	380 461,16 €	380 871,65 €	410,49 €	75 421,40 €

Principales dépenses du service ADS en 2025 :

- En Fonctionnement : 349.130,21 €
 - Charges à caractère général : 53 530,33 €
 - Maintenance (logiciel ADS & mises à jour) : 22 892 €
 - Documentation (veille juridique) : 4.855 €
 - Charges de personnel (4.5 ETP) : 234 587,92 € (NB : 5.5 ETP pendant 3 mois)
 - Autres charges de gestion courante : 73 408,77 €
 - Participation au PETR (charges mutualisées) : 72.000 €
- En investissement : acquisition d'un ordinateur et de mobilier (2.440,61 €)

Principales recettes du service ADS en 2025 :

- En Fonctionnement :
 - Contributions des communes adhérentes : 351 839 €
 - Remboursement congé de maternité : 12 309,54 €
- En investissement : FCTVA (160,51 €)

Analyse des résultats 2025 :

- Fonctionnement : déficit sur l'exercice annuel qui s'explique par les dépenses liées au recrutement d'un agent instructeur au 15/06/2025 en anticipation du départ d'un agent au 1/09/2025 pour couvrir l'absence de l'agent en congé de maternité
- Investissement : renforcement de l'excédent sur l'exercice, grâce notamment aux amortissements.

4. Perspectives et orientations budgétaires 2026

Pour l'année 2026, il est proposé de :

- Suite aux élections municipales : mettre en place les instances, proposer les améliorations en matière de gouvernance, rôle du syndicat mixte, communication, liens avec les partenaires, etc.
- Accompagner les nouvelles équipes à s'approprier le rôle du SCoT, la révision, les éléments de diagnostic et enjeux...
- Pour l'ADS : réorganiser le circuit de signatures et accompagner les nouvelles équipes à s'approprier du rôle du service ADS

4.1. Service Administration Générale - SCoT ADM

- **De poursuivre la révision du SCoT** (finalisation du diagnostic et démarrage du PAS – ex PADD).

Rappel : Autorisation de Programme de 400.000 € en dépenses

Crédits de paiement prévus pour 2026 : 90.000 €

Recettes (DGD de l'Etat) : en 2027.

- **Assurer le suivi du SCoT (avis)** sur le SRADDET (nouvelle modification annoncée), les documents d'urbanisme (modifications annoncées à Eguisheim, Soultzmatt, CCCHR + avancement du PLUi CCRG) et les opérations d'aménagement
- **Mettre en place le RGPD**, poursuivre l'archivage et le classement des données numériques et des dossiers papiers

Orientations budgétaires 2026 :

- **Dépenses :**
 - Maintien du service à 0,5 ETP (26.000 €)
 - Maintien des crédits de paiement pour l'opération Révision du SCoT sur l'exercice 2026 : 90 000 € (finalisation du diagnostic + moitié du PAS).
 - Maintien de la proratisation des charges mutualisées SCoT/ADS/PETR au nombre d'agents au nombre d'agents tel que calculé ci-dessous :

	PETR	ADS	SCOT ADM
Nombre d'agents	5,00	4,50	0,50
Direction (% ETP temps passé)	0,50	0,15	0,35
Assistante de direction (% ETP temps passé)	0,60	0,30	0,10
Total	6,10	4,95	0,95

Charges mutualisées PETR/SCOT	2026
Montant total des dépenses prises en charge par le PETR	201.330 €
Montant total des dépenses prises en charge par le SM SCOT	15.250 €
Montant des dépenses PETR refacturées au SM SCOT déduites de la part du PETR sur les dépenses SM SCoT	198.530 €
Part PETR	99.530 €
Part SCoT ADS	83.000 €
Part SCoT ADM	16.000 €

➤ Recettes :

- Maintenir la contribution des CC à 1,50 € / habitant pour 2026 (103.000 €)

Participations prévisionnelles des CC pour l'exercice 2026 :

CC	Population légale 2026	Contribution 2026	Montant /hab	Population légale 2025	Contribution 2025	Montant/hab
CCCHR	16 579	24 869 €	1,50 €	16 348	24 522,00 €	1,50 €
CCPAROVIC	13 440	20 160 €	1,50 €	12 891	19 336,50 €	1,50 €
CCRG	39 078	58 617 €	1,50 €	38 172	57 258,00 €	1,50 €
TOTAL	69 097	103 646 €	1,50 €	67 411	101 116,50 €	1,50 €

Prévisionnel 2026 et réalisé 2021-2026– Service SCoT ADM

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Projection 2026
Charges à caractère général	2 619,67 €	13 159,63 €	5 801,01 €	10 181,12 €	165 361,28 €	8 181,15 €	203 081,24 €
<i>dont : adhésions ADAUHR/AFUT</i>				3 300,00 €	4 100,00 €	4 400,00 €	7 000,00 €
Charges de personnel	11 872,90 €	24 063,31 €	21 937,11 €	24 009,03 €	26 000,00 €	24 151,75 €	26 000,00 €
Autres charges courantes	65 702,02 €	18 000,69 €	16 142,53 €	16 068,37 €	14 500,00 €	14 034,78 €	16 160,00 €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>80 194,59 €</i>	<i>55 223,63 €</i>	<i>43 880,65 €</i>	<i>50 258,52 €</i>	<i>205 861,28 €</i>	<i>46 367,68 €</i>	<i>245 241,24 €</i>
Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>Sous-total dépenses réelles F</i>	<i>80 194,59 €</i>	<i>55 223,63 €</i>	<i>43 880,65 €</i>	<i>50 258,52 €</i>	<i>205 861,28 €</i>	<i>46 367,68 €</i>	<i>245 241,24 €</i>
Opérations d'ordre / Amortissements	23 682,63 €	25 735,95 €	25 538,39 €	26 611,61 €	36 138,72 €	27 102,66 €	34 758,76 €
Virement en section d'INVT	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre F</i>	<i>23 682,63 €</i>	<i>25 735,95 €</i>	<i>25 538,39 €</i>	<i>26 611,61 €</i>	<i>36 138,72 €</i>	<i>27 102,66 €</i>	<i>34 758,76 €</i>
TOTAL dépenses exercice F	103 877,22 €	80 959,58 €	69 419,04 €	76 870,13 €	242 000,00 €	73 470,34 €	280 000,00 €
Résultat reporté	- €	- €	- €	- €	- €		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	103 877,22 €	80 959,58 €	69 419,04 €	76 870,13 €	242 000,00 €	73 470,34 €	280 000,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES							
Contribution des CC membres	100 000,00 €	68 572,00 €	68 598,00 €	103 168,00 €	100 547,37 €	101 116,50 €	103 101,21 €
Subventions	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Autres recettes	1,93 €	4 694,04 €	74,72 €	0,70 €	- €		- €
<i>Sous-total recettes réelles F</i>	<i>100 001,93 €</i>	<i>73 266,04 €</i>	<i>68 672,72 €</i>	<i>103 168,70 €</i>	<i>100 547,37 €</i>	<i>101 116,50 €</i>	<i>103 101,21 €</i>
Opérations d'ordre / Amortissements	7 547,00 €	7 547,00 €	8 057,00 €	7 036,70 €	5 764,00 €	3 964,00 €	9 600,00 €
Virement de la section de FONCT	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>Sous-total recettes d'ordre F</i>	<i>7 547,00 €</i>	<i>7 547,00 €</i>	<i>8 057,00 €</i>	<i>7 036,70 €</i>	<i>5 764,00 €</i>	<i>3 964,00 €</i>	<i>9 600,00 €</i>
TOTAL recettes exercice FONCT	107 548,93 €	80 813,04 €	76 729,72 €	110 205,40 €	106 311,37 €	105 080,50 €	112 701,21 €
Résultat reporté	91 517,51 €	95 189,22 €	95 042,68 €	102 353,36 €	135 688,63 €	135 688,63 €	167 298,79 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	199 066,44 €	176 002,26 €	171 772,40 €	212 558,76 €	242 000,00 €	240 769,13 €	280 000,00 €
Résultat	95 189,22 €	95 042,68 €	102 353,36 €	135 688,63 €	- €	167 298,79 €	- €

INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Projection 2026
Immobilisations incorporelles	- €	29 820,00 €	- €	- €	244 671,00 €	104 193,70 €	90 000,00 €
dont CP révision SCoT				- €	150 000,00 €	104 193,70 €	90 000,00 €
Immobilisations corporelles	- €	1 529,16 €	- €	- €	- €		1 000,00 €
Autres dépenses d'équipement	- €	- €	- €	- €	- €		63 400,00 €
<i>Sous-total dépenses réelles INVT</i>	- €	31 349,16 €	- €	- €	244 671,00 €	104 193,70 €	154 400,00 €
RAR	25 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	
Opérations d'ordre / Amortissements	7 547,00 €	7 547,00 €	8 057,00 €	7 036,70 €	5 764,00 €	3 964,00 €	9 600,00 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre INVT</i>	7 547,00 €	7 547,00 €	8 057,00 €	7 036,70 €	5 764,00 €	3 964,00 €	9 600,00 €
TOTAL dépenses exercice INVT	7 547,00 €	38 896,16 €	8 057,00 €	7 036,70 €	250 435,00 €	108 157,70 €	164 000,00 €
Résultat reporté	- €	- €	- €	- €			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	7 547,00 €	38 896,16 €	8 057,00 €	7 036,70 €	250 435,00 €	108 157,70 €	164 000,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES							
Subventions d'équipements	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €	16 000,00 €	- €
FCTVA	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres recettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>Sous-total recettes réelles INVT</i>	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €	16 000,00 €	- €
RAR	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations d'ordre / Amortissements	23 682,63 €	25 735,95 €	23 902,19 €	26 611,61 €	36 138,72 €	27 102,66 €	34 758,76 €
<i>Sous-total recettes d'ordre invt</i>	23 682,63 €	25 735,95 €	23 902,19 €	26 611,61 €	36 138,72 €	27 102,66 €	34 758,76 €
TOTAL recettes exercice INVESTISSEMENT	23 682,63 €	25 735,95 €	23 902,19 €	26 611,61 €	56 138,72 €	43 102,66 €	34 758,76 €
Résultat reporté	155 900,73 €	172 037,36 €	158 876,18 €	174 721,37 €	194 296,28 €	194 296,28 €	129 241,24 €
TOTAL RECETTES INVT	179 583,36 €	197 773,31 €	182 778,37 €	201 332,98 €	250 435,00 €	237 398,94 €	164 000,00 €
Résultat	172 036,36 €	158 877,18 €	174 721,37 €	194 296,28 €	- €	129 241,24 €	- €

Accusé de réception en préfecture
068-256802620-20260129-2026-29-01-3-2-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

4.2. Service ADS :

Pour l'année 2026, il est proposé de :

- **Préparer la nouvelle convention d'instruction avec les communes** (échéance 31/12/2026)
- **Relancer le marché logiciel d'instruction/plateforme de dématérialisation** (échéance 31/12/2026)
- **Maintenir la qualité du service** : traitement des dossiers & anticipation des délais
- **Poursuivre le conseil aux communes** (fiches, guides, etc.), **les rencontres régulières et l'accompagnement des projets**
- **Renforcer la dématérialisation**
- **Mettre en œuvre le RGPD, poursuivre le travail sur l'archivage électronique**
- **Démarche prévention risques professionnels**
- **Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Orientations budgétaire 2026 :

- **Dépenses :**
 - **Maintien du service à 4,5 ETP** (221 000 €)
 - **Intégrer au logiciel d'instruction les modifications de PLU et conséquences de l'annulation du PLUI de la CCARB** (6 400 €)
 - **Mise en réserve d'environ 12.000 €**
 - **Maintien de la proratisation des charges mutualisées SCoT/ADS/PETR** au nombre d'agents tel que calculé ci-dessous :

	PETR	ADS	SCOT ADM
Nombre d'agents	5,00	4,50	0,50
Direction (% ETP temps passé)	0,50	0,15	0,35
Assistante de direction (% ETP temps passé)	0,60	0,30	0,10
Total	6,10	4,95	0,95

Charges mutualisées PETR/SCOT	2026
Montant total des dépenses prises en charge par le PETR	201.330 €
Montant total des dépenses prises en charge par le SM SCOT	15.250 €
Montant des dépenses PETR refacturées au SM SCOT déduites de la part du PETR sur les dépenses SM SCoT	198.530 €
Part PETR	99.530 €
Part SCoT ADS	83.000 €
Part SCoT ADM	16.000 €

- **Recettes :**
 - **Augmenter d'environ 5,8% la contribution des communes** pour passer de 5,20 € à **5,50 €/habitant** afin de faire face aux hausses prévisionnelles des charges et provisionner les dépenses relatives au renouvellement pour les années prochaines du marché de fourniture du logiciel/plateforme d'instruction (à budgéter en plus de l'abonnement pour l'année 2026)

Voir détail prévisionnel par commune ci-après :

COMMUNES	Pop totale 2026	Proposition 2026 5,50€ (+5,8%)	Contribution 2025 5,20€/hab
ALGOLSHEIM	1132	6 226 €	5 944 €
BALGAU	961	5 286 €	4 961 €
BERGHOLTZ	1059	5 825 €	5 689 €
BERGHOLTZ-ZELL	396	2 178 €	2 085 €

BILTZHEIM	518	2 849 €	10 322 €
BLODELSHEIM	1997	10 984 €	
BUHL	3147	17 309 €	16 479 €
DESSENHEIM	1462	8 041 €	7 597 €
EGUISHEIM	1779	9 785 €	9 230 €
ENSISHEIM	7370	40 535 €	38 631 €
FESSENHEIM	2390	13 145 €	12 397 €
GEISWASSER	349	1 920 €	1 752 €
GUEBERSCHWIHR	828	4 554 €	4 394 €
GUNDOLSHEIM	758	4 169 €	3 905 €
HARTMANNSWILLER	678	3 729 €	3 526 €
HATTSTATT	875	4 813 €	4 534 €
HEITEREN	1085	5 968 €	5 637 €
HETTENSCHLAG	361	1 986 €	1 820 €
HIRTZFELDEN	1287	7 079 €	6 838 €
ISSENHEIM	3562	19 591 €	18 689 €
JUNGHOLTZ	921	5 066 €	4 810 €
LAUTENBACH	1574	8 657 €	8 008 €
LAUTENBACH-ZELL	957	5 264 €	5 086 €
LINTHAL	601	3 306 €	3 136 €
LOGELHEIM	975	5 363 €	5 080 €
MERXHEIM	1416	7 788 €	7 077 €
MEYENHEIM	2037	11 204 €	10 603 €
MUNCHHOUSE	1550	8 525 €	8 164 €
MUNWILLER	474	2 607 €	2 434 €
MURBACH	167	919 €	874 €
NEUF BRISACH	1920	10 560 €	10 187 €
NIEDERENTZEN	869	4 780 €	4 259 €
NIEDERHERGHEIM	1200	6 600 €	6 162 €
OBERENTZEN	733	4 032 €	3 749 €
OBERHERGHEIM	1341	7 376 €	6 932 €
OBERMORSCHWIHR	430	2 365 €	2 163 €
ORSCHWIHR	1025	5 638 €	5 387 €
OSENBACH	830	4 565 €	4 363 €
PFaffenheim	1417	7 794 €	7 238 €
RAEDERSHEIM	1200	6 600 €	6 146 €
REGUISHEIM	2037	11 204 €	10 733 €
RIMBACH-ZELL	193	1 062 €	1 014 €
ROGGENHOUSE	470	2 585 €	2 470 €
ROUFFACH	4471	24 591 €	22 968 €
RUMERSHEIM	1095	6 023 €	5 600 €
RUSTENHART	1020	5 610 €	5 106 €
SOULTZMATT	2552	14 036 €	13 120 €
VOEGTLINSHOFFEN	496	2 728 €	2 569 €
WESTHALTEN	1039	5 715 €	5 372 €
WUENHEIM	777	4 274 €	4 046 €
TOTAL ADS SCoT RVGB		372 796 €	351 837 €

Prévisionnel 2026 et réalisé 2021-2026– Service SCoT ADS

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Projection 2026
Charges à caractère général	49 677,33 €	44 111,07 €	41 635,94 €	44 400,76 €	69 700,00 €	53 530,33 €	80 200,00 €
	<i>dont : charges courantes</i>				33 100,00 €	46 591,23 €	68 450,00 €
Charges de personnel	200 967,94 €	219 838,42 €	196 217,32 €	208 550,90 €	238 000,00 €	234 587,92 €	221 000,00 €
Autres charges courantes	17 468,00 €	105 960,00 €	78 053,74 €	81 211,26 €	74 000,00 €	73 408,77 €	99 700,00 €
<i>dont contribution au PETR (charges mutualisées)</i>	14 300,00 €	90 000,00 €	73 000,00 €	76 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	83 000,00 €
	<i>dont renouvellement contrat logiciel</i>						15 000,00 €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>268 113,27 €</i>	<i>369 909,49 €</i>	<i>315 907,00 €</i>	<i>334 162,92 €</i>	<i>381 700,00 €</i>	<i>361 527,02 €</i>	<i>400 900,00 €</i>
Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>Sous-total dépenses réelles F</i>	<i>268 113,27 €</i>	<i>369 909,49 €</i>	<i>315 907,00 €</i>	<i>334 162,92 €</i>	<i>381 700,00 €</i>	<i>361 527,02 €</i>	<i>400 900,00 €</i>
Opérations d'ordre / Amortissements	1 025,51 €	3 597,97 €	12 802,34 €	14 967,29 €	14 300,00 €	14 383,53 €	12 100,00 €
Virement section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre F</i>	<i>1 025,51 €</i>	<i>3 597,97 €</i>	<i>12 802,34 €</i>	<i>14 967,29 €</i>	<i>14 300,00 €</i>	<i>14 383,53 €</i>	<i>12 100,00 €</i>
TOTAL dépenses exercice F	269 138,78 €	373 507,46 €	328 709,34 €	349 130,21 €	396 000,00 €	375 910,55 €	413 000,00 €
Résultat reporté	- €	- €	- €	- €			- €
TOTAL DEPENSES FONCT	269 138,78 €	373 507,46 €	328 709,34 €	349 130,21 €	396 000,00 €	375 910,55 €	413 000,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES							
Contribution des Communes adhérentes	277 491,16 €	329 686,70 €	336 910,00 €	344 399,00 €	351 000,00 €	351 839,00 €	372 281,09 €
Subventions	- €	- €	167,33 €	- €	- €	- €	- €
Autres recettes	7 670,21 €	4 043,13 €	4 860,67 €	788,00 €	88,15 €	12 378,61 €	- €
<i>Sous-total recettes réelles F</i>	<i>285 161,37 €</i>	<i>333 729,83 €</i>	<i>341 938,00 €</i>	<i>345 187,00 €</i>	<i>351 088,15 €</i>	<i>364 217,61 €</i>	<i>372 281,09 €</i>
Opérations d'ordre / Amortissements	510,00 €	510,00 €	1 600,00 €	2 110,00 €	2 110,00 €	2 110,00 €	7 500,00 €
<i>Sous-total recettes d'ordre F</i>	<i>510,00 €</i>	<i>510,00 €</i>	<i>1 600,00 €</i>	<i>2 110,00 €</i>	<i>2 110,00 €</i>	<i>2 110,00 €</i>	<i>7 500,00 €</i>
TOTAL recettes exercice F	285 671,37 €	334 239,83 €	343 538,00 €	347 297,00 €	353 198,15 €	366 327,61 €	379 781,09 €
Résultat reporté	70 208,68 €	69 074,03 €	29 806,40 €	44 635,06 €	42 801,85 €	42 801,85 €	33 218,91 €
TOTAL RECETTES FONCT	355 880,05 €	403 313,86 €	373 344,40 €	391 932,06 €	396 000,00 €	409 129,46 €	413 000,00 €
Résultat	86 741,27 €	29 806,40 €	44 635,06 €	42 801,85 €	- €	33 218,91 €	- €

INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Projection 2026
Immobilisations incorporelles	4 548,00 €	45 119,14 €	2 940,00 €	- €	43 075,80 €	- €	- €
Immobilisations corporelles	7 139,07 €	2 285,03 €	978,50 €	- €	1 514,20 €	2 440,61 €	3 000,00 €
Autres dépenses d'équipement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	44 050,00 €
<i>Sous-total dépenses réelles INVT</i>	<i>11 687,07 €</i>	<i>47 404,17 €</i>	<i>3 918,50 €</i>	<i>- €</i>	<i>44 590,00 €</i>	<i>2 440,61 €</i>	<i>47 050,00 €</i>
RAR	42 800,00 €	- €	- €	1 514,20 €			- €
Opérations d'ordre / Amortissements	510,00 €	510,00 €	1 600,00 €	2 110,00 €	2 110,00 €	2 110,00 €	7 500,00 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre INVT</i>	<i>510,00 €</i>	<i>510,00 €</i>	<i>1 600,00 €</i>	<i>2 110,00 €</i>	<i>2 110,00 €</i>	<i>2 110,00 €</i>	<i>7 500,00 €</i>
TOTAL dépenses exercice INVT	12 197,07 €	47 914,17 €	5 518,50 €	2 110,00 €	46 700,00 €	4 550,61 €	54 550,00 €
Résultat reporté	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES INVT	12 197,07 €	47 914,17 €	5 518,50 €	2 110,00 €	46 700,00 €	4 550,61 €	54 550,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES							
Subventions d'équipements	6 900,00 €	16 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
FCTVA	- €	1 279,51 €	1 171,08 €	5 517,34 €	190,94 €	160,51 €	247,51 €
Autres recettes	- €		- €	- €	- €	- €	- €
<i>Sous-total recettes réelles INVT</i>	<i>6 900,00 €</i>	<i>17 279,51 €</i>	<i>1 171,08 €</i>	<i>5 517,34 €</i>	<i>190,94 €</i>	<i>160,51 €</i>	<i>247,51 €</i>
RAR			- €	- €	- €	- €	- €
Virement de la section de F		17 667,24 €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations d'ordre / Amortissements	1 025,51 €	3 597,97 €	14 438,54 €	14 967,29 €	14 300,00 €	14 383,53 €	12 100,00 €
<i>Sous-total recettes d'ordre INVT</i>	<i>1 025,51 €</i>	<i>21 265,21 €</i>	<i>14 438,54 €</i>	<i>14 967,29 €</i>	<i>14 300,00 €</i>	<i>14 383,53 €</i>	<i>12 100,00 €</i>
TOTAL recettes exercice INVT	7 925,51 €	38 544,72 €	15 609,62 €	20 484,63 €	14 490,94 €	14 544,04 €	12 347,51 €
Résultat reporté	17 384,32 €	13 112,76 €	3 743,31 €	13 834,43 €	32 209,06 €	32 209,06 €	42 202,49 €
TOTAL RECETTES INVT	25 309,83 €	51 657,48 €	19 352,93 €	34 319,06 €	46 700,00 €	46 753,10 €	54 550,00 €
Résultat	13 112,76 €	3 743,31 €	13 834,43 €	32 209,06 €	- €	42 202,49 €	

5. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Accusé de réception en préfecture
068-256802620-20260129-2026-29-01-3-2-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Au 1/01/2026, les engagements pluriannuels contractualisés par le Syndicat Mixte sont actuellement les suivants :

- Service SCoT ADM :
 - o Révision du SCoT : convention d'études avec l'ADAUHR (4 ans : 2025-2028)
 - o Révision du SCoT : convention d'études avec l'AFUT Sud Alsace (4 ans : 2025-2028)
 - o Révision du SCoT : marché public pour l'évaluation environnementale avec BL évolution (4 ans : 2025-2028)
 - o Autorisation de Programme pour la révision du SCOT adoptée par délibération du 10/12/2024
Total des Autorisations de Programme : 400.000 €
Opération n°2024-01 : Révision du SCoT : 400.000 €
Crédits de paiement :

2025	2026	2027	2028
150 000 €	90 000 €	120 000 €	40 000 €
 - o Aucun Plan Pluriannuel d'Investissement n'est établi.
- Service ADS :
 - o Dernière année de la convention d'instruction avec les communes (jusqu'au 31/12/2026)
 - o Aucun Plan Pluriannuel d'Investissement n'est établi.
 - o Aucune Autorisation de Programme n'a été votée.

6. EFFECTIFS

Au 1^{er} janvier 2026, le tableau des effectifs du Syndicat Mixte est le suivant :

Fonction	Catégorie	Grade	statut	date début	date fin	Quotité
Responsable du service instructeur des ADS	B	Rédacteur	titulaire	1/01/2022	0	100/100
Instructeur ADS	C	Adjoint administratif principal 1e cl	titulaire	1/12/2022	0	100/100
Instructeur ADS	C	Adjoint administratif	titulaire	16/06/2025	0	100/100
Instructeur ADS	C	Adjoint administratif	titulaire	14/11/2023	0	100/100
Instructeur ADS	C	Adjoint administratif	titulaire	01/10/2023	0	100/100
Instructeur ADS	C	vacant				100/100
Chargé de mission SCoT/urbanisme	A	vacant				100/100

Effectifs par catégorie :

- A : 0
- B : 1
- C : 4

Effectifs par statut :

- Titulaires : 5
- Stagiaires : 0
- Contractuels emplois permanents : 0
- Contractuels emploi non permanent : 0

Effectifs par filières :

- Administrative : 5
- Technique : 0
- Autres : 0

Effectifs par quotité de temps de travail :

- Temps complet : 5
- Temps non complet : 0

Effectifs par sexe :

- Femmes : 4
- Hommes : 1

Durée effective du temps de travail : 38h hebdomadaires + 18 jours de RTT

Evolution des effectifs passée et prévisionnelle

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chargé de mission SCoT	1	1	0.5	0.5	0,5	0,5	0.5	0.5 - 1	0.5 - 1
Responsable service ADS	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Instructeurs ADS	3	3	4.5	3.5	3,5	3,5	3.5	A définir	A définir
Total	5	5	6	5	5	5	5	4 - 6	4 - 6
Budget Prévisionnel (€)	207.933 €	276.950 €	271.000 €	235.000 €	230.900 €	246.000 €	247.000€	287.000 €	289.000 €

Dépenses prévisionnelles de personnel 2026

Les dépenses de personnel (247.000 €) représentent environ 39% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles se ventilent comme suit :

	%
Traitement indiciaire	42%
Régime indemnitaire	23%
NBI / SFT / indemnité de résidence	0%
Heures supplémentaires rémunérées	0%
Chèques déjeuners	2%
Protection sociale complémentaire	1%
Avantages en nature	0%
Charges patronales	28%
Autres charges (médecine du travail, assurance statutaire...)	4%
Total	100%

Aucun avantage en nature (logement, véhicule, repas...) n'est accordé aux agents du Syndicat Mixte.

Pour rappel, l'action sociale en faveur des agents du Syndicat Mixte consiste en :

- L'attribution de titres restaurant d'un montant nominal de 6,50€ par jour travaillé, dont 3,25€ pris en charge par le Syndicat Mixte
- La prise en charge de la protection sociale complémentaire en matière de santé (40 € maximum / mois)
- La prise en charge de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance (40 € maximum / mois)
- L'adhésion au Groupement d'Action Sociale (GAS) du CDG68 (90 € par agent hors cotisation de l'agent).

Le remboursement des frais de déplacements/de mission ainsi que les actions de formation des agents ne sont pas comptabilisés dans les éléments de rémunération.